

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. La demande de dérogation mineure décrite ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53* et ses amendements sera étudiée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 7 mai 2024, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	<b>Numéro</b>	<b>Immeuble visé</b>	<b>Zones</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1.	2024-0055	Rue Beauregard – Lots 6 629 161 à 6 629 164 du cadastre du Québec	Hb-624	L'aménagement d'un mur de soutènement projeté : <ul style="list-style-type: none"><li>• en cour avant d'une hauteur de 4,73 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 1,5 mètre;</li><li>• en cour latérale/arrière d'une hauteur de 6,43 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres.</li></ul> L'aménagement d'une aire de stationnement : <ul style="list-style-type: none"><li>• dont l'accès se situe à une distance de 2,21 mètres de l'accès d'un terrain adjacent au lieu d'une distance minimale de 8 mètres;</li><li>• située à une distance de 1,10 mètre de la ligne de propriété latérale au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre.</li></ul>

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 avril 2024.

Anny Després, greffière adjointe